



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

### DU 4 MARS 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le QUATRE MARS à VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

**PRESENTS** : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine – CRESPO Robert - PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène – DEYMIER Véronique - GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – IZARD Jean-Pierre - REY Josiane – SCHMITT Danièle - ALBAR Francine - BRÄNDLI Simon – CAVALIÉ Gérard – LEOPARDI Laurent - ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard - NIETO Michèle – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole - LELOUP Benoît

#### **EXCUSÉS** :

MAFFRE Francis (procuration à SCHMITT Danièle) - PINOL Catherine (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) – GASC Isabelle (procuration à DEYMIER Véronique) – BOUYSSIÉ François (procuration à COURVEILLE Martine) - SCHARDT René (procuration à LEGRIS Christian) -

**ABSENTS** : CILEO Vincent - MERCIER Magali -

**Secrétaire de séance** : IZARD Jean-Pierre

Date de convocation : 25 février 2020

Date d'affichage : 25 février 2020

---

Titulaires en exercice : 29    Présents : 22    Conseillers avec pouvoirs : 5    Nombre de voix délibératives : 27

---

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Pierre IZARD
- Approbation du compte-rendu du 6 février 2020
- Rajout d'un point à l'ordre du jour (n° 9 – attribution d'une subvention)

#### **I – Affaires Financières**

- F.COUCHAT-MARTY    **1** – Vote du Compte de Gestion 2019
- F.COUCHAT-MARTY    **2** – Vote du Compte Administratif 2019
- F.COUCHAT-MARTY    **3** – Vote des Comptes de Gestion des budgets annexes 2019
- F.COUCHAT-MARTY    **4** – Vote des Comptes Administratifs des budgets annexes 2019
- F.COUCHAT-MARTY    **5** – Clôture des budgets annexes
- F.COUCHAT-MARTY    **6** – Débat d'orientation budgétaire
- M.COURVEILLE        **7** – Exonération de l'impôt sur les réunions sportives
- F.COUCHAT-MARTY    **8** – Taxe communale sur la publicité foncière sur les mutations  
à titre onéreux d'immeubles
- 9** – Attributions de subventions :
  - M.KULIFAJ-TESSON    \* association colonel Teyssier
  - M.COURVEILLE        \* USC Foot
  - M.COURVEILLE        \* association sportive du Lycée Jean Jaurès (rajout)

#### **II – Compte-rendu des délégations au Maire**

- A.ESPIÉ                **10** – Décisions

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Pierre IZARD est désigné à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu du 6 février 2020** : Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

**Rajout d'un point à l'ordre du jour :**

Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Jean Jaurès de Carmaux. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Avant de débiter cette dernière séance du Conseil Municipal du mandat 2014-2020, Monsieur Alain ESPIÉ rappelle que la composition de l'équipe municipale a été modifiée en raison du décès de Monsieur Léo CASTIELLO qu'il évoque avec un très bon souvenir.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à rajouter à cet ordre du jour.

Monsieur Christian LEGRIS et Monsieur Bernard RAYNAL souhaitent s'exprimer en fin de séance.

## **I – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1 – Vote du Compte de Gestion 2019 :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, indique à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Trésorier Municipal.

### **2 – Vote du Compte Administratif 2019 :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique à l'assemblée que l'exercice 2019 du budget communal étant clos, le Compte Administratif de la Ville 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

**en Section de FONCTIONNEMENT :**

Résultat antérieur reporté :	+ 1 093 841,13 €
Dépenses 2019 :	10 369 944,96 €

Recettes 2019 :	11 563 120,95 €
Excédent propre à l'exercice 2019 : +	<b>1 193 175,99 €</b>
Résultat cumulé au 31/12/2019	<b>2 287 017,12 €</b>
RAR Dépenses : 103 000,00 €	

### en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2018 :	- 46 642,09 €
Dépenses 2019 :	4 552 431,64 €
Recettes 2019 :	4 673 144,90 €
Excédent propre à l'exercice 2019 : +	<b>120 713,26 €</b>
Résultat cumulé au 31/12/2019	<b>+ 74 071,17 €</b>
RAR Dépenses 2019 :	3 400 664,50 €
RAR Recettes 2019 :	2 675 614,11 €
Déficit des RAR 2019 :	- 725 050,39 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la trésorière de la Commune Carmaux-Pampelonne-Monestiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Le Maire ne prend pas part au vote.

### 3 - Vote des Comptes de Gestion des budgets annexes 2019:

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets annexes de l'exercice 2019 : lotissement « Ligue de Lédas », lotissement « les Hauts de Carmaux » et « PV Solaire » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose au Conseil Municipal d'approuver les Comptes de gestion des budgets annexes de la Trésorière pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessous :

- Lotissement Ligue de Lédas :	Excédent réel d'exploitation =	+ 19 745,89 €
- Lotissement Les Hauts de Carmaux :	Déficit réel d'exploitation =	- 14 289,56 €
- PV Solaire :	Déficit réel d'exploitation =	- 4 573,20 €
	Déficit réel d'investissement =	- 78 356,34 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des budgets annexes 2019.

#### **4 - Vote des comptes administratifs des budgets annexes 2019 :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique que l'exercice 2019 des budgets annexes : lotissement « Ligue de Lédas », lotissement « les Hauts de Carmaux » et « PV Solaire » étant clos, les comptes administratifs suivants doivent être soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- Lotissement <b>Ligue de Lédas</b> : Excédent réel d'exploitation =	<b>+ 19 745,89 €</b>
- Lotissement <b>Les Hauts de Carmaux</b> :	
<u><b>Section d'exploitation</b></u>	
Résultat antérieur reporté :	+ 0,44 €
Dépenses 2019 :	14 290,00 €
Recettes 2019 :	0,00 €
Déficit propre à l'exercice 2019 :	-14 290,00 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019 :</b>	<b>-14 289,56 €</b>
<u><b>Section d' Investissement :</b></u>	
Résultat antérieur reporté :	- 14 290,00 €
Dépenses 2019 :	0,00 €
Recettes 2019 :	14 290,00 €
Excédent propre à l'exercice 2019 :	14 290,00 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019 :</b>	<b>0,00 €</b>
- <b>PV Solaire</b> :	
<u><b>Section d'exploitation</b></u>	
Résultat antérieur reporté :	- 3 944,14 €
Dépenses 2019 :	326 799,65 €
Recettes 2019 :	326 170,59 €
Déficit propre à l'exercice 2019 :	- 629,06 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019 :</b>	<b>- 4 573,20 €</b>
<u><b>Section d' Investissement :</b></u>	
Résultat antérieur reporté :	- 15 577,49 €
Dépenses 2019 :	185 521,57 €
Recettes 2019 :	122 742,72 €
Déficit propre à l'exercice 2019 :	- 62 778,85 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>- 78 356,34 €</b>
RAR Dépenses 2019 :	150 000,00 €
RAR Recettes 2019 :	150 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs des budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

Le Maire ne prend pas part au vote.

## **5 - Clôture des budgets annexes :**

### **Les Hauts de Carmaux :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY rappelle à l'assemblée que la Ville de Carmaux a créé le 4 avril 2012 un lotissement situé avenue de Rodez, sur l'emprise de terrains acquis par la Ville à M. MARAVAL.

Le compte administratif 2019 adopté à la majorité lors du Conseil Municipal en date du 4 mars 2020 fait ressortir un déficit réel d'exploitation de : -14 289,56 €

Aussi, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2019 et d'intégrer le résultat de clôture de ce dernier dans le budget général de la Ville de Carmaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de clôturer le budget annexe lotissement « Les Hauts de Carmaux » et d'inscrire le déficit de – 14289.56 € au budget primitif 2020 de la Ville de Carmaux pour les raisons précitées.

### **Ligue de Lédas :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY rappelle à l'assemblée que la Ville de Carmaux a créé en 2008 un lotissement de quatre lots sur les parcelles de terrain AD 1197 à AD 1200 rue Charles Perrault.

Le compte administratif 2019 adopté à la majorité lors du Conseil Municipal en date du 4 mars 2020 fait ressortir un excédent réel d'exploitation de 19 745,89 €. Ce budget sera en équilibre lorsque les deux lots AD 1197 et AS 1200 seront vendus.

Aussi, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2019 et d'intégrer le résultat de clôture de ce dernier dans le budget général de la Ville de Carmaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de clôturer le budget annexe Lotissement « Ligue de Lédas » et d'inscrire l'excédent de 19 745,89 € au budget primitif 2020 de la Ville de Carmaux pour les raisons précitées.

## **6 - Débat d'orientation budgétaire :**

### **A - Les éléments de contexte**

#### **1. Contexte réglementaire**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Et ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le budget primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population carmausine, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal d'avril 2020 au cours de laquelle sera présenté le budget primitif 2020.

## **2. Contexte National**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1.7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1.3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1.1 % à 0.7 %.

Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique que une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement devraient se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### 3. Les mesures gouvernementales et leurs impacts sur les collectivités territoriales

Compte tenu des prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement

Regroupant une quinzaine d'articles - sur les 80 du texte - sur les finances locales, ce projet porte donc essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1er semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article du PLF.

Malgré cette publication tardive, les futurs candidats aux élections locales pourront s'approprier ce nouveau cadre et l'intégrer dans leur programme.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme.

Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Comme les années passées, ce Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

#### 3.1 – Des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités en hausse dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 :

Ils atteignent 115.7 Md€ dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3.3 % par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 Md€).

Concours financiers de l'Etat (49,1 Md€) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la part de TVA attribuée aux régions. La mission RCT se compose à environ 90 % de 4 dotations la dotation générale de décentralisation (DGD : 1,546 Md€) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR : 1,046 Md'€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL : 0,570 Md'€) et la dotation globale d'équipement (DGE : 0,212 Md€) des départements.

Pour 2020, le niveau de DGF reste stable avec un montant de 27 Md€.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+6.2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues aux mêmes niveaux qu'en 2019. Les montants sont inchangés :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR : 1 046 M€)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL : 570 M€)
- Dotation globale d'équipement (DGE : 212 M€)

#### 3.2 - Les mesures en matière de fiscalité :

2020 sera la 3<sup>ème</sup> année de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) pour les contribuables aux revenus modestes. Cela se traduira par un dégrèvement total de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages de manière progressive en 2021 (réduction de 30 %), 2022 (réduction de 65 %), 2023 (réduction de 100 %).

Les impacts de cette réforme sont nombreux et en cours de définition :

- Transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dès 2021
- Instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB
- Compensation pour les EPCI à fiscalité propre et les départements par le transfert d'une fraction de la TVA

### 3.2 - Les mesures en matière de ressources humaines :

La loi de transformation de la fonction publique votée le 6 août 2019 préconise la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Il s'agit d'une gestion anticipative et préventive des ressources humaines en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de la collectivité.

La GPEC est composée par l'ensemble des démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers avènements possibles de la collectivité en vue d'éclairer, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les ressources humaines.

Elle permet d'anticiper dans la mesure du possible les départs et ainsi proposer une réorganisation ou aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif.

### 3.3 - Les mesures introduites dans le projet de loi de programmation pour 2018-2022 :

Le projet de loi de programmation pour les années 2018-2022 introduit deux articles (10 et 24) pour encadrer l'évolution des dépenses des collectivités locales.

Ainsi, l'article 10 prévoit d'instituer deux objectifs en matière de finances locales et une procédure de contractualisation avec les 340 collectivités ou groupements les plus importants (à priori les communes de plus de 50 000 habitants et les communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants en font partie).

Cet article fixe donc un objectif d'évolution de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement pour la période de 2018 à 2022.

Pour 2018 cet objectif est décliné par type de collectivité suivant le tableau ci-dessous :

OODEL décliné par catégorie de collectivités	PLF 2018
<b>Collectivités territoriales et leurs GFP</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,2%
<b>Bloc communal</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
<b>Communes</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
<b>Départements</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,4%
<b>Régions</b>	
Dépenses de fonctionnement	1,2%

Cet objectif d'évolution de la dépense est également assorti d'un objectif d'évolution du besoin de financement des collectivités, qui est défini comme la différence entre les emprunts et le remboursement de la dette. Cet objectif devrait permettre de suivre la traduction de l'atteinte des économies sur le solde public. L'amélioration continue du besoin de financement des collectivités, à un rythme de 2,6 Md€ par an se traduira ainsi par une contribution positive de 13 Md€ au solde des administrations publiques pour l'année 2022.

La trajectoire d'évolution du besoin de financement des collectivités est proposée comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre - Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13



De même, l'article 24 introduit une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales en plafonnant le nombre d'années nécessaires au remboursement de leur dette et en prévoyant, lorsque nécessaire, les modalités de convergences vers ses plafonds.

Cette règle prend la forme d'un plafonnement d'un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé. Ce ratio prend en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes. Il est défini en nombre d'années. Il s'agit d'un ratio communément appelé « ratio klopfer » appliqué à l'ensemble des budgets de la collectivité.

#### 4. En synthèse la situation de la commune de Carmaux et les dispositions de la Loi de Finances 2020 qui l'impactent :

La ville de Carmaux a vu sa dotation globale de fonctionnement baisser de 11 368 € en 2019, ainsi que sa Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) diminuée de 362 735 € par rapport à 2018 suite à la baisse de population. En 2020 elle arrive en dernière année du dispositif de sortie de la DSU. Elle devrait toutefois bénéficier d'une augmentation de la Dotation Solidarité Rurale.

	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
DGF	1 765 195	1 540 478	1 317 696	1 194 650	1 181 144	1 169 776
DSU	1 083 833	1 275 673	1 450 941	1 305 847	1 088 206	725 471
DSR				780 439	804 534	904 568
DNP	372 912	388 419	374 374	361 094	357 863	357 053
TOTAUX	3 221 940	3 204 570	3 143 011	3 642 030	3 431 747	3 156 868

Concernant ses dépenses de fonctionnement :

- les dépenses à caractère général ont augmenté de 1,18% par rapport à 2018, dû essentiellement à l'inscription des 207 055 € concernant la dépollution du terrain du SDIS en 2017 et 2018 afin de bénéficier du fond de compensation de la TVA pour 2020.
- les dépenses de personnel se stabilise en 2019 pour se rapprocher du même niveau qu'en 2016, qui s'explique à la fois par la rationalisation des effectifs, la maîtrise du Glissement Vieillesse Technicité sur fond de mise en place de la réforme du Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR).

	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges à caractère général	2 694 270	2 637 938	2 777 692	2 858 445	2 892 259
Personnel	6 250 124	5 722 726	5 888 967	5 717 165	5 735 863

La Capacité d'autofinancement nette de la collectivité baisse de plus de 27% soit 374 452 €; cette baisse est à rapprocher de celle des dotations et plus particulièrement de la DSU.

	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
CAF / Recettes	11,26%	13,01%	11,67%	8,72%

La commune de Carmaux est endettée à hauteur de 5 601 149,88 euros au 31 décembre 2019. Sa capacité de désendettement est de 3,78 ans.

En considérant les emprunts contractés sur le Budget Annexe PV Solaire, Régie dotée de l'autonomie financière, la capacité d'endettement de la collectivité se situe alors à 5 ans (CRD au 31.12 = 2 305 593,88€).

A savoir le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

#### Les dispositions de la loi de finances 2020 impactant la commune de Carmaux :

- Le maintien à un niveau stable de la dotation globale de fonctionnement
- L'abondement de 90 M€ des dotations de solidarité (DSR 1,69 Md€, DSU 2,49Md€ et la DNP stable 794 M€)
- Le maintien au même niveau que celui de 2019 de l'enveloppe du FPIC
- Le coefficient de révision des bases de fiscalité fixé à 0,9% (pour mémoire 2,2% en 2019)
- Dernière tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 80% des contribuables.
- La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) s'élève à 570 M€ (après une baisse de 7% en 2019)
- Réforme de la fiscalité locale

## **5. Nos partis pris pour l'année 2020**

Ces partis pris dans la continuité de ceux de 2019 s'orientent autour de six axes forts :

- La maîtrise budgétaire
- La cohésion sociale
- La transition énergétique et écologique
- Le numérique
- La revitalisation et l'animation commerciale
- Nouvelles actions identifiées

### 5-1- La maîtrise budgétaire

Il s'agit sans nul doute du parti pris le plus important : la municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir pour l'année 2020. Dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2014 avec les services administratifs, l'année 2020 sera l'occasion d'affirmer notre gestion sérieuse et exigeante en fixant des objectifs clairs :

- Consolider tout d'abord la maîtrise de nos dépenses
- Gérer au plus fin et au plus précis nos recettes

Le gel des taux d'imposition de la fiscalité directe sera maintenu et le recours à l'emprunt pour financer nos investissements sera limité ; la municipalité cherchant à maximiser l'obtention de financements publics pour chacun de ses projets d'investissement.

L'objectif demeure que les dépenses d'investissement soient en grande partie absorbées par l'autofinancement dégagé sans avoir à recourir à un programme d'endettement ou à actionner le levier fiscal.

### 5-2- La cohésion sociale – Le vivre ensemble

Parce que la cohésion sociale porte les enjeux d'intégration des habitants, d'attachement à leur environnement et de participation à la vie sociale, la municipalité a toujours œuvré dans ce domaine.

Aujourd'hui dans un contexte national socialement difficile, la ville a fait le choix de poursuivre l'ensemble des actions qu'elle mène dans le champ de la cohésion sociale comme celles qu'elle porte avec son CCAS et son centre social. Elle favorise également les conditions du vivre ensemble en intervenant dans l'insertion professionnelle ainsi qu'en rendant l'ensemble de ses bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite et en accompagnant techniquement et financièrement les établissements accueillant du public.

La ville dispose d'un tissu associatif qui participe pleinement à l'animation de la ville et permet aux habitants du territoire de disposer d'une offre fournie dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, etc.....

La ville soutient techniquement et financièrement la vie associative du Carmausin.

La ville de Carmaux, dans une démarche partenariale a entamé une réflexion avec la Communauté de communes Carmausin Ségala et l'appui des bailleurs sociaux sur l'opportunité de mettre en place une Gestion Urbaine de Proximité avec pour objectif de 'résidentialiser' l'ensemble des quartiers qui offrent du logement social.

### 5-3- La transition énergétique et écologique

La ville de Carmaux a investi tous les champs que recouvre la Transition Energétique.

Le 26 janvier 2017 elle s'est engagée dans la mise en place d'une coopérative de production d'énergies renouvelables. Cette dernière s'est vue confier la réalisation de la toiture photovoltaïque du tennis couvert.

Elle a également mis en place son cadastre solaire qui est sur le point d'être mis en ligne. Cet outil est destiné en premier lieu à inciter les habitants de la commune à investir dans le photovoltaïque. Il servira également à la coopérative de développement susmentionnée.

Elle poursuit la réhabilitation énergétique de ses bâtiments ainsi que de ses logements.

- Isolation par l'extérieur de l'école élémentaire J.Moulin, rénovation des logements : 13 avenue de Rosières et 11 rue des écoles,

Suite à un diagnostic afférent à la consommation de ses fluides (eau, électricité, gaz, chauffage urbain) la ville a engagé une action en 2017 afin de rationaliser de manière substantielle ses dépenses énergétiques. Cette action, qui a donné des résultats probants en 2017, s'est poursuivie sur 2018 et 2019.

Malgré la baisse des consommations énergétiques des bâtiments communaux, la hausse des prix de l'énergie pèse sur le budget de la commune. Plusieurs actions d'économie d'énergie ont été mises en place depuis plusieurs années (changements de chaudières et isolation de toitures sur divers bâtiments publics). Une continuité dans ses actions doit être menée sous forme de programme pluriannuel.

### 5-4- Le Numérique

La ville a fait le choix de mener sa révolution culturelle interne en investissant dans le numérique pour ses services. Les investissements dans l'informatique sont à poursuivre à la fois pour développer la transversalité dans le fonctionnement des services et gagner en efficacité des services publics délivrés.

Dans le même temps la ville modernise la relation à ses administrés en leur proposant de nouveaux services en ligne ainsi que des moyens de paiement qui correspondent à la demande et en privilégiant les médias SMS, courriels et Web.

Afin de répondre à des problématiques du quotidien, la ville s'est engagée dans une expérimentation des réseaux bas débits (Internet des objets : qualité de l'air, surveillance des locaux, suivi production photovoltaïque, enquête de satisfaction, maîtrise de l'énergie).

En complément, et dans sa démarche de développement de son attractivité la ville de Carmaux a mis en place la couverture WIFI du centre-ville.

### 5-5- L'animation et la revitalisation commerciales

La ville de Carmaux a créé en 2016 sa commission extra-municipale vie économique locale. Elle a engagé avec ses partenaires institutionnels et l'association des commerçants du carmausin une réflexion sur l'animation commerciale de son centre-ville.

En 2019, une réflexion a été menée avec l'ensemble des acteurs volontaires concernés du territoire à la fois sur l'opportunité de créer une coopérative de centre-ville, sur la modernisation des marchés de nuit et plus largement sur l'ensemble des problématiques urbaines en lien avec le commerce (stationnement, circulation, cadre de vie, ...).

La ville de Carmaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn se sont engagées à promouvoir l'adhésion des commerçants locaux au dispositif qualité « Préférence Commerce ». Ce dispositif a été mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la durée du millésime 2019-2020. Il s'agit d'une prestation de conseil ciblant les commerçants, artisans et prestataires de services. Cette action est réalisée par la Chambre de Commerce du Tarn.

Sur un cout global de 360 €TTC, la ville de Carmaux finance la CCI du TARN à hauteur de 50 % du prix TTC soit 180 €TTC maximum par entreprise, le reste étant à la charge directe du chef d'entreprise.

Le concept des marchés de nuit a évolué pour devenir des soirées d'été.

Avec la communauté de communes la ville œuvre à revitaliser commercialement le centre-ville.

#### 5-6- Nouvelles actions identifiées

- Aménagement salle François Mitterrand
- Isolation par l'extérieur de l'école maternelle J.B.Calvignac
- Aménagement toilettes PMR Pôle Multimodal
- Création de stationnements périphériques (rue de la Scierie, avenue St Jean)

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2020.

## **B - Les orientations budgétaires :**

### **1. La Section de Fonctionnement**

#### 1.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## **LES PRODUITS FISCAUX**

Le produit fiscal a représenté en 2019 un peu plus de 39 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville c'est-à-dire 3% de plus qu'en 2018. En complément il repose à plus de 63 % sur le produit issu de la taxe foncière sur le bâti. La municipalité propose dans le contexte actuel de ne pas actionner le levier fiscal. Le taux de revalorisation des valeurs locatives est lié au dernier taux d'inflation annuelle constatée sur ces dernières.

**L'augmentation des bases de la fiscalité est fixée dans le Projet de Loi de Finances 2020 à 0,9 %.**

**A taux inchangé**, le produit des impôts des ménages attendu peut donc être estimé, d'après les bases 2019 revalorisées, à **4 453 085 €**.

#### **→ – Produit de Taxe d'Habitation attendu en 2020 : 1 609 405 €**

L'accroissement des produits attendus de la taxe d'habitation en 2020 par rapport à 2019 a été estimé à **12 542 €**. Le taux de cette taxe reste stable depuis 2012.

Pour 2019, le montant de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de T.H. a été estimé à **390 360 €** en tenant compte du montant de 2019 et de l'exonération pour 80 % des ménages. Pour les 20 % des ménages restants l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera la TH. La recette de cette taxe sera remplacée par l'attribution de la part de la taxe foncière départementale avec application d'un coefficient correcteur.

#### **→ – Produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties attendu en 2020 : 2 809 758 €**

Le produit de cette taxe augmentera de **24 929 €** entre 2019 et 2020 soit 0,9 %. Le taux de cette taxe reste stable depuis 2012.

#### **→ – Produit de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties attendu en 2020 : 33 922 €**

Le produit de cette taxe progresse de **413 €** entre 2019 et 2020 : soit **+ 0,9 %**.  
Le taux de cette taxe reste stable depuis 2012.

- – **Attribution de compensation de la Communauté de Communes**  
Elle a été estimée en 2020 pour un montant identique à celui de 2019 à savoir 593 296 €.

## LES DOTATIONS DE L'ETAT & PEREQUATION HORIZONTALE

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**  
Son montant est estimé pour 2020 à **1 172 455 €**.
- **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**  
Considérant la légère hausse de population de la commune de Carmaux le montant de la DSR attendue est estimé à **1 000 000 €** et celui de la DNP à **359 000 €**.
- **Fonds de Péréquation Intercommunal Communal (FPIC)**  
Le montant de la part communale de la Ville de Carmaux a été estimé pour 2020 à **123 900 €**.  
Le montant total des dotations est estimé pour 2020 à **2 655 355 €**.

## LES PRODUITS D'ACTIVITES

- **Pour 2019** les produits de la restauration (scolaires, seniors et autre) s'élève à 543 528 €.  
**Pour 2020**, considérant que la tarification en 2019 n'a pas augmenté, les recettes attendues ont été évaluées sensiblement au même niveau que celles perçues en 2019 à **543 000 €**.
- **Les produits de location** s'élèvent à 380 348 € en 2019.  
**Pour 2020**, les recettes de location ont été évaluées à la hausse à **390 000 €**.
- Les produits des droits de places s'élèvent à 92 946 € en 2019.  
**Pour 2020**, le produit des droits de places attendu est estimé à **95 000 €**.

### 1.2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### → Les dépenses de **Personnel**

Elles sont stables +0,33 % en 2019 et s'élèvent à **5 735 843 €**.

	2015	2016	2017	2018	2 019
<b>Personnel</b>	<b>6 250 124</b>	<b>5 722 726</b>	<b>5 888 967</b>	<b>5 717 165</b>	<b>5 735 843</b>
	2,05%	-8,44%	+2,90%	-2,92%	+0,33%

Pour 2020 la masse salariale chargée est estimée à **5 700 000 €**.

Les prévisions budgétaires tiennent compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité
- de la mise en place du CNAS
- du reclassement dans le cadre du PPCR

#### → Les charges à caractère général

Elles ont évolué légèrement à la hausse en 2019 (+ 1,18 %) ; cela s'explique en partie par le changement de compte budgétaire des travaux de dépollution du terrain destiné au SDIS par la Ville de Carmaux pour bénéficier du FCTVA. Il est proposé pour 2020 d'inscrire **2 700 000 €** de crédits ; ce qui correspond à une baisse de 3.19 % du niveau des charges actuelles.

	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	2 694 270	2 637 938	2 777 692	2 858 445	2 892 259
	0,31%	-1,55%	+2,90%	+2,91%	+1,18%

### → Les dépenses de gestion courante

Elles correspondent pour près de 74 % à des subventions allouées par la Collectivité et se sont élevées en 2019 à **1 139 946 €** soit une hausse de 2,27 % par rapport à 2018.

La Commune de Carmaux privilégie, dans la mesure du possible, le maintien du soutien aux associations.

Pour 2020, les dépenses de gestion courant sont estimées à **1 100 000 €**.

### → La dette de la Ville

L'encours de la dette de la ville de Carmaux au 31/12/2019 s'élève à 5,6 M€ soit 583 € par habitant après déduction de l'encours de dette récupérable.

Les emprunts contractés sur le Budget annexe PV solaire font apparaître une dette de 240 € par habitant (voir recettes du Budget annexe PV solaire).

A titre d'information le niveau d'endettement de villes de la même strate se situe entre 980 € et 1 200 € par habitant. L'intégralité de la dette est à taux fixe et se classe en « 1A » dans le tableau de la charte Gissler.

## 1.2 - L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement d'une collectivité correspond à son Epargne nette qui s'obtient en déduisant des recettes de fonctionnement les dépenses de fonctionnement et le capital de la dette.

Elle correspond à la capacité intrinsèque de la Collectivité à investir.

En 2019, la capacité d'autofinancement s'est élevée à **998 839 €** et se situe en baisse de 27,27% par rapport à celle de 2018.

Pour 2020, elle est estimée à **200 000 €** ; cette baisse prévisionnelle de l'autofinancement s'explique par la conjugaison d'une baisse des recettes (dotations) supérieure à la baisse des dépenses et l'augmentation du remboursement du capital de la dette.

## 2. La Section d'Investissement

### En 2019

#### 2.1 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se sont élevées à **4 673 145 €** et sont en hausse de 20 % par rapport à 2018.

#### 2.2 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se sont élevées en 2019 à **4 552 432 €** et s'inscrivent en hausse de 85 % par rapport à 2018. La charge principale correspond aux divers aménagements urbains avec la requalification de l'avenue Albert Thomas, l'aménagement de l'îlot rue Gineste, Barbusse, Ste Clothilde, la réhabilitation de diverses voiries, la modernisation de l'agence pôle emploi avec la création de nouveaux locaux pour le Tir et la création de la salle de tennis couverte.

Ci-après un tableau récapitulatif présentant de manière synthétique les investissements réalisés ces dernières années.

Dépenses d'investissement	2016	2017	2018	2019	Compléments d'informations 2019
Modernisation des services	20 613	96 774	122 211	105 527	
Ecoles et restauration	313 129	220 255	107 844	78 548	
Aménagements urbains	488 727	1 190 064	892 304	1 763 726	1,174M€répartis ainsi : 348 k€ - Bd Barbusse 599 k€ - Voiries 275 k€- Hyper Centre 162 K€ - Eclairage public
Cultures et Festivités	67 886	63 650	14 249	146 527	
Social et Sports	108 717	433 039	241 144	1 561 141	dont 530 k€ - salle Tennis 236 k€-Stand de Tir 605 k€ -Pôle Emploi
Famille et crèche	527	0	0	0	
Economie	33 817	234 186	67 245	58 311	
Logement	67 131	56 443	56 443	157 143	dont 105k€ -réhabilitation 2 logements

## Pour l'année 2020

### → les recettes prévisibles

- **FCTVA** : 644 677 €
- **Subventions attendues** : 441 300 €
- **Taxe d'aménagement** : le nombre des permis de construire (PC) est en baisse. Le niveau de recette attendu est estimé à 35 000 €. (PC instruits et délivrés en 2017= 41, 2018 =39, 2019=24)

### → les dépenses : Principales orientations

#### Poursuite et finalisation des travaux engagés (Restes à réaliser) :

- Aménagement de l'ilot rue Gineste, boulevard Barbusse, Ste Clothilde
- Requalification avenue Albert Thomas, réhabilitation rue du Coutal Bas
- Création d'un court de tennis couvert
- Modernisation agence Pôle Emploi et aménagement nouveaux locaux de l'USC Tir
- Travaux isolation Ecole Jean Moulin Elémentaire
- Restauration des Orgues de l'Eglise Saint-Privat
- Résorption de l'Habitat Indigne (RHI)

#### Poursuite des programmes d'investissement

- **Poursuite des programmes municipaux : 1 412 000 €**
  - Programme d'accessibilité (AD'AP) : 200 000 €  
La ville de CARMAUX poursuit son programme d'accessibilité engagé depuis quelques années maintenant. Accessibilité 2ème et 3<sup>ème</sup> tranche 2019-2020
  - Programme transition énergétique : 187 000 €
    - Modernisation de l'éclairage public
    - Renouvellement de véhicules - mix énergétique
    - Accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation énergétique par création d'un fonds dédié et par une incitation fiscale
  - Programme transition numérique : 145 000 €
    - Numérique dans les écoles
    - Modernisation du Système d'information

- Programme d'entretien du patrimoine : 400 000 €
- Programme d'entretien des voiries communales : 400 000 €
- Programme d'acquisition petit matériel et mobilier : 80 000 €

## Nouvelles opérations

- **Réaménagements urbains : 1 000 000 €** (environ)
  - Aménagement salle François Mitterrand
  - Isolation par l'extérieur de l'école maternelle J.B.Calvignac
  - stationnements périphériques (rue de la Scierie, avenue St-Jean)
  - Aménagement WC PMR Pôle Multimodal

---

Monsieur Robert CRESPO souhaite faire une remarque concernant ce débat d'orientations budgétaires en ce qui concerne le contexte national. En effet, il regrette que ce dernier ne porte que sur des mesures positives or il omet le contexte social actuel tel que la réforme des retraites, l'action des gilets jaunes, les aides aux grandes entreprises,....

Madame Françoise COUCHAT-MARTY souligne que les gilets jaunes ont obtenu une hausse de la prime d'activité.

Monsieur Bernard RAYNAL regrette une nouvelle fois que les taux de la taxe foncière ne soient pas plus bas car Carmaux figure toujours au-dessus des villes de mêmes strates. Il aurait fortement souhaité qu'apparaissent dans ce DOB l'amorce d'une baisse d'un point ce qui représenterait une baisse de – 90 000 € sur le budget de la commune.

Il rappelle que dans le programme de 2019, la réfection de la toiture de la Maison de la Citoyenneté était inscrite. Cette toiture étant en copropriété avec l'entreprise Vidal, il aurait été opportun d'en partager la charge et ne voit rien dans ce DOB à ce sujet. Voilà les deux points qu'il souhaite souligner concernant ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Vidal a déménagé et la propriétaire du bien est Madame BLANCHARD qui souhaite se débarrasser de ces locaux avant de participer à l'opération de réfection de la toiture.

Monsieur Alain ESPIÉ précise que l'achat de ce bâtiment mitoyen à la Maison de la Citoyenneté représente un bien intéressant qui pourrait être destiné aux archives de la Ville ce qui éviterait des travaux couteux sur le local actuel des archives. Ce projet sera à étudier par la prochaine équipe municipale.

Monsieur Bernard RAYNAL s'accorde avec les propos de Monsieur le Maire.

## **7 - Exonération de l'impôt sur les réunions sportives :**

Madame Martine COURVEILLE rappelle à l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles. Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées sur la commune.

Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour l'année 2020 concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2019.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'exonérer les réunions sportives organisées sur la commune tel que mentionné ci-dessus.

## **8 - Taxe communale sur la publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles :**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers avant le 30 avril 2020 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020. Cette taxe communale est fixée par les articles 1584 et 1595 bis du C.G.I. au taux de 1.20 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de maintenir ce taux à 1.20 % pour l'année 2020.

## **9 - Attributions de subventions :**

### **Association Colonel Teyssier :**

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON indique à l'assemblée que l'association Colonel Teyssier située à Albi souhaite réaliser un guide départemental de tous les lieux de la mémoire combattante du Département afin d'honorer les concitoyens morts pour la France et perpétuer le souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans leur cité.

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à la publication de cet ouvrage en octroyant une aide financière de 200 € à cette association.

### **USC Football :**

Madame Martine COURVEILLE indique à l'assemblée que l'USC Football va célébrer son 100<sup>ème</sup> anniversaire le 23 mai 2020 à la salle François Mitterrand. Pour soutenir cette initiative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 900 € à ce club.

### **Association sportive du Lycée Jean Jaurès de Carmaux :**

L'association sportive du lycée Jean Jaurès recense actuellement 260 élèves qui fréquentent hebdomadairement les diverses activités proposées par les enseignants d'EPS. Certains de ces élèves se sont qualifiés pour les championnats de France UNSS de Circuit Training épreuve qui se déroulera du 8 au 10 mars à Marly le Roi, dans les Yvelines.

Pour soutenir ce déplacement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'association sportive du lycée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote l'ensemble des subventions telles que présentées ci-dessus et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

## **II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE**

### **art. L.2122-22 du C.G.C.T.**

#### **10 – Décisions :**

##### **Travaux de restauration des orgues de l'église St Privat – marché avec la manufacture languedocienne des grandes orgues**

La Ville de Carmaux a décidé de procéder à la restauration des orgues de l'Eglise St Privat, place de la Libération à Carmaux. Cette opération nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée.

A cet effet, une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la Commande Publique) et l'offre de la société Manufacture Languedocienne de grandes orgues sise 1797 route du Puech à Lodève 34700 a été retenue pour un montant de 81415.00 € HT soit 97 698.00 € TTC.

Le financement des dépenses est assuré au moyen des crédits inscrits au budget de la Ville sur la ligne 026/2315-1803.

#### **DIVERS :**

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus qui ont demandé à s'exprimer.

Monsieur Christian LEGRIS déclare :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Nous voilà arrivés au terme de notre mandat. Hélas, tous n'ont pas eu la possibilité d'y arriver. Permettez-vous ici de rendre hommage à Monsieur CASTIELLO qui nous a quitté trop prématurément.

L'heure est au bilan. Je remercie chaleureusement mes deux collègues (Nicole et René-Paul) qui m'ont accompagné durant ces six années.

Je tiens à remercier également certains membres de ce conseil qui se reconnaîtront. En effet, malgré nos divergences politiques, certains d'entre vous ont fait preuve d'un relationnel courtois à notre égard et nous ont démontré que l'humain passe avant toute chose futile. En premier lieu vous Monsieur le Maire qui avez toujours montré à notre égard un certain respect dû à notre fonction d' élu.

En ce qui concerne notre groupe, nous avons deux points de satisfaction, rapport à ce qu'a pu écrire la presse.

Le premier, c'est que nous ne sommes pas contagieux. En effet, aucun d'entre vous n'a été atteint par la peste brune que soi-disant nous colportons.

Le second porte sur notre comportement, en effet nous n'avons occis personne alors que nous avons été traités par la presse « d'héritiers des assassins de Jaurès ».

Ensuite, sur une note d'humour, je voudrais aussi féliciter tout le conseil municipal pour la patience dont il a fait preuve pendant vos interminables explications concernant le photovoltaïque.

Plus sérieusement, nous ferons quelques observations sur le bilan de votre mandat :

- le surdimensionnement de la gare multimodale par rapport à la réalité des besoins de transport sur Carmaux,
- une sandwicherie au cinéma qui ne fonctionne plus depuis plusieurs mois,
- un tennis couvert couteux qui ne correspond pas à un intérêt général,
- une surenchère de subventions aux associations qui pénalise l'investissement nécessaire dans certains quartiers de Carmaux délaissés depuis trop longtemps,
- une gestion approximative de la maison de retraite du Bosc, qui n'est toujours pas réglée en fin de mandat,
- une maison de la citoyenneté qui ne répond plus aux besoins et qui devrait être selon nous réorientée,
- une trop faible action d'investissement pour les accès PMR, qui pourtant devraient être prioritaire.

Malgré tout cela, le mandat qui vous a été confié par les Carmausins est arrivé à terme.

Enfin, je voudrais vous faire part de mon amertume et même de ma colère à l'égard de notre presse régionale qui nous boycotte depuis six ans. Cette presse neutre et apolitique comme tout le monde le sait et qui ne manque pas de nous traiter d'extrême droite sur chaque très court communiqué nous concernant.

Cette presse qui je le rappelle a été co administrée dans les années 60 et 70 par un certain René Bousquet, collaborateur nazi durant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale responsable de la rafle du vélodrome d'hiver.

Comme me disait souvent un vieil ami tahitien : quand tu veux monter au palmier assure-toi d'avoir le cul propre...

Merci chers collègues de votre attention et bon vent à toutes et à tous. »

Monsieur Bernard RAYNAL intervient brièvement pour remercier les deux agents administratifs, présents à chaque séance, chargés de la rédaction des comptes rendus du Conseil Municipal. Il remercie également la presse pour sa présence et son travail.

Monsieur Alain ESPIÉ revient sur les propos de Monsieur Christian LEGRIS et tient à préciser que les problèmes qui ont touché la maison de retraite sont résolus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Actuellement une Directrice gère la structure.

Monsieur Christian LEGRIS souligne que des plaintes ont toutefois été déposées.

Monsieur le Maire confirme que l'ancien directeur a en effet déposé plainte contre lui. Ce dernier s'est exprimé dans le Tarn Libre et un autre article est à venir dans la dépêche d'après lui. Par ailleurs, il rappelle qu'il a été interrogé par le Conseil Municipal sur les termes du contrat de l'ancien directeur alors qu'il n'a pas obligation de par la loi, en tant que Président du CCAS, à répondre à ces questions.

Monsieur Robert CRESPO remercie les élus pour le travail mené durant ce mandat qu'il termine après 25 ans passés au service de la Ville de Carmaux et plus particulièrement à la culture, avec la satisfaction du travail accompli.

Il rappelle les prochaines manifestations à venir :

10 mars : cérémonie à la stèle des mineurs

6 mars : ouverture du festival des seconds rôles

18 mars : inauguration du festival rugb'images au centre culturel à 18h30 puis à la salle Mitterrand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Monsieur le Maire avant de clore la séance invite les élus et les personnes présentes dans la salle à partager le verre de l'amitié pour cette fin de mandat 2014-2020.